

TriActor^{MC}

Herbicide en mélange en réservoir

- Herbicide TriCor^{MD} 75 DF (PCP No 30661)
- Herbicide Valtera^{MC} (PCP No 29230)
- Nu-Image^{MC} Herbicide (PCP No 30420)



Nufarm

Grow a better tomorrow.

Nu-Image^{MD}

Herbicide Solution

COMMERCIAL

Nufarm Agriculture Inc.
5507 1st Street SE
Calgary, Alberta T2H 1H9
1-800-868-5444



Numero d'urgence 24 heures par jour
1-800-424-9300

Nu-Image^{MD} est une marque déposée
de Nufarm Agriculture Inc.

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GARANTIE:

Imazéthapyr . . . 240 g/L

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

No D'HOMOLOGATION 30420
LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES



MODE D'EMPLOI :

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

NU-IMAGE HERBICIDE est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans plusieurs cultures. La méthode d'application choisie dépend de la culture, des mauvaises herbes dont on prévoit l'apparition et de la préférence de l'utilisateur. Dans le traitement en présemis hâtif et en prélevée, les mauvaises herbes qui y sont sensibles apparaissent et présentent un état chétif, puis meurent. Appliqué en postlevée, NU-IMAGE HERBICIDE est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

RENSEIGNEMENTS DE L'EST DU CANADA :

Utiliser entre 312 mL (75 g de matière active) et 420 mL (100 g de matière active) de NU-IMAGE HERBICIDE dans 400 L d'eau par hectare. Consulter les tableaux appropriés concernant les doses d'emploi propres à chaque culture.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80% DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à raison de 0,25% (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1000 L de solution de pulvérisation).

CULTURES HOMOLOGUÉES :

- Haricots adzuki
- Luzerne cultivée pour la production de semences
- Haricots communs secs (noirs, Dutch brown, communs, blancs, à ceil jaune et haricots canneberges seulement)
- Haricots de Lima (Ontario seulement)
- Pois de transformation
- Haricots mange-tout
- Pois mange-tout
- Soya

HUMIDITÉ REQUISE :

Comme pour la plupart des herbicides appliqués au sol, il faut de l'humidité lors des traitements en prélevée de NU-IMAGE HERBICIDE de façon à activer le produit. Des précipitations humidifiant le sol sur 5 cm de profondeur sont requises dans les 7 jours suivant l'application au sol de NU-IMAGE HERBICIDE. Si l'humidité désirée n'est pas obtenue dans les 7 à 10 jours suivant l'application, effectuer un travail du sol entre les rangs à une profondeur de 5 à 8 cm en utilisant un rouleau ou un sarcler à dents en S pour supprimer les mauvaises herbes ayant échappées au traitement jusqu'à ce que le champ reçoive l'humidité nécessaire. Pour les traitements en présemis hâtif (soya seulement), plus de 7 à 10 jours peuvent s'écouler avant de recevoir les précipitations adéquates pour activer l'herbicide et de réduire le risque que des mauvaises herbes n'échappent au traitement. Les agriculteurs qui préfèrent les applications de pesticides en surface peuvent choisir ce type d'application de NU-IMAGE HERBICIDE.

RESTRICTIONS DE RÉENSEMENCEMENT ET ROTATION DES CULTURES :

En cas d'un échec de la récolte, seuls le soya, haricots communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots à œil jaune, haricots blancs, haricots de Lima, haricots adzuki et pois de transformation peuvent être semés au cours de l'année de traitement. Le blé d'hiver peut également être semé dans la même saison en cas d'échec de la récolte ou en rotation 100 jours après un traitement à NU-IMAGE HERBICIDE. La préparation du sol pour le réensemencement ne doit pas dépasser une profondeur de 10 cm.

Le maïs de grande culture, soya, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, haricots communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots à œil jaune, haricots blancs, haricots de Lima, haricots adzuki et pois de transformation peuvent être semés dans la saison qui suit un traitement à NU-IMAGE HERBICIDE. Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT de cultiver toute autre culture.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

CULTURE : SOYA

Appliquer NU-IMAGE HERBICIDE comme traitement en présemis hâtif, en présemis incorporé, en prélevée ou en postlevée dans le soya.

Pour les champs qui contiennent des mauvaises herbes autres que celles indiquées dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya : NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul », préparer un mélange en cuve qui donnera une suppression à large spectre d'efficacité (Voir « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya »). Le choix du produit pour le mélange en cuve dépendra des mauvaises herbes spécifiques à supprimer. Consulter les étiquettes des produits composant le mélange en cuve afin d'établir quel produit permettra de supprimer les mauvaises herbes spécifiques présentes dans le champ.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LE SOYA : NU-IMAGE HERBICIDE UTILISÉ SEUL

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Présemis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Présemis hâtif (mauvaises herbes émergées avant le stade deux feuilles)	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive (avant le stade deux feuilles des mauvaises herbes)	Postlevée tardive (stade foliaire maximum)
Dicotylédones						
Chénopode blanc	S	SP	S ²	S	SP	
Amarante à racine rouge	S	S	S	S	S	S(12)
Renouée	S			S		
Renouée persicaire	S			S ³		
Moutarde des champs	S	S	S	S	S	

Mauvaises herbes	Période d'application					
	Présemis hâtif (avant l'émergence des mauvaises herbes)	Présemis hâtif (mauvaises herbes émergées avant le stade deux feuilles)	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée hâtive (avant le stade deux feuilles des mauvaises herbes)	Postlevée tardive (stade foliaire maximum)
Abutilon	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S ¹	S(8)
Petite herbe à poux			SP ²	S ³		
Herbe à poux		SP			S ⁴	
Morelle noire de l'Est	SP	S	S	S	S	
Renouée liseron		SP			S	
Lampourde glouteron		S ¹			S ^{1,4}	
Graminées						
Sétaire verte et glauque	S	S	S	S	S	S(4)
Échinochloa pied-de-coq	S	SP	SP ²	S ³	S ⁴	S(6)
Panic capillaire avancé	S			S ³	S	
Millet commun	SP	SP	SP	SP	SP	
Digitaire sanguine					SP	
Vivaces						
Souchet comestible					SP	

S = Suppression; SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

1. Quelques plants d'abutilon et/ou de lampourde glouteron qui germent à une plus grande profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.
2. Il est recommandé de préparer un mélange en cuve pour les champs ayant déjà subi d'autres infestations importantes de ces espèces.
3. La dose supérieure ou un mélange en cuve est recommandé pour les champs ayant déjà subi d'autres infestations importantes de ces espèces.
4. La dose supérieure est requise pour les infestations importantes de ces espèces.

POSSIBILITÉS DE MÉLANGE EN CUVE DE L'HERBICIDE – SOYA :

Possibilités de mélange en cuve	Période d'application			
	Présemis hâtif	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée
Gramoxone®	X ¹			

Possibilités de mélange en cuve	Période d'application			
	Présemis hâtif	Présemis incorporé	Prélevée	Postlevée
Roundup®4 ou Glyphos®	X ¹			X ^{1,3}
Roundup + FirstRate®	X ²			
Sencor®/Lexone®		X ^{1,2}	X ¹	
Treflan®/Rival®/Trifluralin® ou Edge		X ¹		
Lorox®/Afolan®/Linuron®			X ¹	
Basagran®				X ^{1,2}
Basagran® Forte				X ^{1,2}

1. Consulter l'étiquette des produits composant le mélange en cuve pour des informations spécifiques sur les doses, les recommandations, les mises en garde et les restrictions.
2. Se reporter aux Possibilités de mélanges en cuve de la Période d'application appropriée figurant sur la présente étiquette.
3. Soya tolérant au glyphosate seulement (c'est-à-dire, variétés ayant le gène Roundup Ready®). Consulter la section CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE.
4. Herbicide liquide Roundup Original, herbicide liquide Roundup Transorb™ ou herbicide liquide Roundup WeatherMax™ avec la technologie Transorb 2.

Période d'application	Traitement en présemis hâtif – Soya Appliquer NU-IMAGE HERBICIDE jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement du soya dans un système classique de travail du sol, un système de travail réduit ou en semis direct. Cette technique permet de faire un traitement en surface à l'aide de NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul. Après le traitement, on recommande de travailler une seule fois la terre de façon à préparer le lit de semence avant de semer. Cette préparation finale du sol ne doit pas représenter un travail de plus de 10 cm de profondeur. Un travail plus profond réduira la concentration de l'herbicide dans la zone de germination des mauvaises herbes et la suppression des mauvaises herbes sera donc moins efficace. NE PAS labourer après l'application.	
Dose	Présemis hâtif – avant l'émergence des mauvaises herbes	420 mL/ha
	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes (avant le stade de deux vraies feuilles)	420 mL/ha + surfactant non ionique. IL FAUT AJOUTER un surfactant non ionique. Un engrais liquide ajouté à la solution de pulvérisation donnera un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.
Volume d'eau	100 à 400 L/ha	
Surfactant/ adjuvant	Présemis hâtif – jusqu'à l'émergence des mauvaises herbes : Surfactant non ionique – 0,25 % vol/vol (p. ex., 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide – 2 L/ha	
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.	
Remarque	Semer le soya seulement lors de la saison d'application.	

<p>Possibilités de mélange en cuve</p>	<p>NU-IMAGE HERBICIDE peut également être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués dans le tableau « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya ». Toujours respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits du mélange en cuve.</p> <p>Pour le mélange en cuve combinant ROUNDUP et FIRSTRATE, utiliser les doses qui suivent :</p> <p>Doses NU-IMAGE HERBICIDE – 312 mL/ha ROUNDUP – 2,5 L/ha (0,900 kg ma/ha) FIRSTRATE – 21 g/ha (0,0175 kg ma/ha)</p> <p>Volume d'eau 100 à 400 L/ha</p> <p>Remarque : Ce mélange en cuve permet de supprimer les mauvaises herbes émergées indiquées sur l'étiquette de l'herbicide ROUNDUP et d'assurer une suppression résiduelle de celles qui sont en germination indiquées sur les étiquettes de NU-IMAGE HERBICIDE et de l'herbicide FIRSTRATE. Des dommages temporaires à la culture peuvent survenir, cependant, le rendement ne sera pas normalement affecté. Éviter la pulvérisation non uniforme. Des dommages importants à la culture se produiront.</p>
<p>Période d'application</p>	<p>Application en présemis incorporé – Soya L'incorporation doit être faite afin que NU-IMAGE HERBICIDE soit distribué d'une façon égale sur 5 cm de profondeur du sol. L'incorporation peut se faire à l'aide de disques ou d'un cultivateur roulant à une vitesse de 8 à 12 km/h, à double passage, le deuxième passage faisant angle avec le premier. Le cultivateur doit être doté de 3 à 4 rangées de dents décalées et espacées de moins de 15 cm ainsi qu'une herse ou une herse rotative qui suit afin de ne pas laisser d'endroits intacts.</p>
<p>Dose</p>	<p>312 mL/ha</p>
<p>Volume d'eau</p>	<p>100 à 400 L/ha</p>
<p>Mauvaises herbes supprimées</p>	<p>Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.</p>
<p>Remarque</p>	<p>NE PAS appliquer NU-IMAGE HERBICIDE comme traitement en présemis incorporé deux années de suite. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présemis incorporé.</p>

Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations de chénopode blanc, de petite herbe à poux et/ou d'échinochloa pied-de-coq ou d'autres espèces non mentionnées sous « NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour obtenir une suppression à plus large spectre d'efficacité. (Consulter le tableau « Possibilités de mélanges en cuve de l'herbicide – Soya ».) Respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve. Pour les doses d'herbicides SENCOR et LEXONE, consulter le tableau suivant :</p>		
	Texture du sol¹	Dose d'emploi (g/ha)	
		SENCOR 75DF	LEXONE 75 DF
	Moyenne (loam, loam limoneux, limon, argile sableuse, loam sablo-argileux)	750	540
Lourde (argile limoneuse, loam limono-argileux, argile et loam argileux)	750	640	
<p>¹ Ne pas utiliser sur des sols à texture grossière (sable loameux, loam sableux). Ne pas utiliser sur les sols dont la teneur en matière organique est inférieure à 2 %.</p>			
Période d'application	Traitement en prélevée – Soya Le traitement en prélevée de NU-IMAGE HERBICIDE peut être fait avant la levée de la culture et l'apparition des mauvaises herbes.		
Dose	312 à 420 mL/ha		
Volume d'eau	100 à 400 L/ha		
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.		
Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations de petite herbe à poux, de panic capillaire avancé, de pied de coq, de renouée persicaire ou d'autres espèces non mentionnées sous « NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes. (Consulter le tableau « Possibilités de mélanges en cuve de l'herbicide – Soya ».) Respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve.</p>		
Période d'application	<p>Traitement en postlevée hâtive et tardive – Soya Appliquer NU-IMAGE HERBICIDE en postlevée hâtive, soit tôt après la levée de la culture et avant l'apparition de la 2^e vraie feuille des mauvaises herbes.</p> <p>NU-IMAGE HERBICIDE peut également être appliqué en postlevée tardive après la levée de la culture pour supprimer certaines espèces de mauvaises herbes jusqu'aux stades de croissance indiqués dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya : NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul ». Pour minimiser la compétition des mauvaises herbes avec la culture, traiter le plus tôt possible après l'émergence des mauvaises herbes.</p>		
Dose	Postlevée hâtive – (avant que les mauvaises herbes atteignent le stade deux vraies feuilles)	312 à 420 mL/ha + surfactant non ionique + engrais liquide	
	Postlevée tardive	420 mL/ha + surfactant non ionique + engrais liquide	

Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Surfactant/ adjuvant	Surfactant non ionique – 0,25 % vol/vol (p. ex., 2,5 L/1 000 L de solution de pulvérisation) Solution fertilisante liquide (10-34-0, 28-0-0 ou 32-0-0) – 2 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya » ci-dessus.
Remarque	L'ajout d'un surfactant non ionique et d'un engrais liquide à la bouillie est essentiel pour un traitement en postlevée; car il entraîne une meilleure absorption racinaire par les mauvaises herbes ce qui donnera un meilleur effet herbicide. Éviter de traiter lorsque les mauvaises herbes et/ou la culture subissent un stress. Il se peut que le traitement en postlevée retarde la croissance de la culture. Cela est dû au raccourcissement des tiges entre les nœuds mais n'entraîne pas une baisse du rendement.
Possibilités de mélange en cuve	NU-IMAGE HERBICIDE peut aussi être mélangé en cuve avec les herbicides indiqués dans le tableau « Possibilités de mélange en cuve de l'herbicide – Soya ». Respecter les doses d'emploi, recommandations, mises en garde et restrictions les plus modérées figurant sur les étiquettes des produits composant le mélange en cuve. Remarque : Utiliser la dose de 312 mL/ha de NU-IMAGE HERBICIDE dans un mélange en cuve avec l'herbicide BASAGRAN ou BASAGRAN FORTE. Pour les mélanges de NU-IMAGE HERBICIDE et d'herbicide BASAGRAN, IL FAUT AJOUTER 0,25 % (vol/vol) de surfactant non ionique et 2 L/ha de solution d'engrais à la solution de pulvérisation. Pour les mélanges de NU-IMAGE HERBICIDE et d'herbicide BASAGRAN FORTE, IL FAUT AJOUTER seulement 2 L/ha de solution d'engrais.

CULTURE : SOYA TOLÉRANT AU GLYPHOSATE :

(C'est-à-dire, les variétés ayant le gène Roundup Ready®)

Période d'application	Traitement en postlevée Pour supprimer les dicotylédones et les graminées autres que celles mentionnées dans le tableau « Suppression des mauvaises herbes dans le soya : NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul », NU-IMAGE HERBICIDE peut être mélangé en cuve avec l'herbicide ROUNDUP et appliqué sur les variétés de soya Roundup Ready.
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Remarques	AVERTISSEMENT Appliquer le mélange en cuve de NU-IMAGE HERBICIDE + herbicide ROUNDUP SEULEMENT sur le soya tolérant au glyphosate, c'est-à-dire sur les variétés ayant le gène Roundup Ready®. CE TRAITEMENT ENDOMMAGERA OU DÉTRUIRA LES VARIÉTÉS DE SOYA QUI NE TOLÈRENT PAS LE GLYPHOSATE.

CULTURE : HARICOTS COMESTIBLES

(incluant les haricots communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots de Lima (Ontario seulement), haricots à œil jaune, haricots blancs et haricots adzuki)

Appliquer NU-IMAGE HERBICIDE comme traitement en prélevée sur les cultures de haricot communs, haricots canneberges, haricots Dutch brown, haricots noirs, haricots à œil jaune, haricots blancs, haricots adzuki et haricots de Lima (Ontario seulement), et comme traitement en présemis incorporé dans les haricots blancs, haricots communs, haricots canneberges et haricots adzuki.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES HARICOTS COMESTIBLES : NU-IMAGE HERBICIDE UTILISÉ SEUL

Mauvaises herbes	Période d'application	
	Prélevée	Présemis incorporé (haricots communs, haricots canneberges, haricots blancs et haricots adzuki seulement)
Dicotylédones		
Chénopode blanc	S	S
Amarante à racine rouge	S	S
Renouée	S	S
Renouée persicaire	S	S
Moutarde des champs	S	S
Abutilon	S ¹	S ¹
Petite herbe à poux	SP	SP
Morelle noire de l'Est	S	S
Graminées		
Sétaire verte et glauque	S	S
Millet commun	SP	SP

S = Suppression; SP = Suppression partielle et réduction de la compétition

1. Quelques plants d'abutilon qui germent à une plus grande profondeur dans le sol et qui émergent plus tard peuvent échapper au traitement.

Période d'application	Traitement en prélevée – Haricots comestibles
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Possibilités de mélange en cuve	<p>Pour les champs ayant subi des infestations importantes de dicotylédones autres que celles indiquées sous « NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul », un mélange en cuve peut s'avérer nécessaire pour obtenir une suppression à plus large spectre d'efficacité.</p> <p>Haricots canneberges et haricots communs Mélanger en cuve NU-IMAGE HERBICIDE avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg ma/ha) d'herbicide DUAL® MAGNUM pour supprimer les dicotylédones et les graminées indiquées sur l'étiquette dans les haricots canneberges et les haricots communs. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour d'autres recommandations, mises en garde et restrictions non spécifiées sur la présente étiquette.</p>

Période d'application	Traitement en présemis incorporé (haricots communs, haricots canneberges, haricots blancs; haricots adzuki dans l'est du Canada seulement)
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Possibilités de mélange en cuve	<p>Haricots blancs Mélanger en cuve NU-IMAGE HERBICIDE avec 1,25 à 2,4 L/ha d'herbicide TREFLAN® pour supprimer une gamme plus étendue de mauvaises herbes dans les haricots blancs seulement. Suivre les recommandations, mises en garde et restrictions figurant sur l'étiquette de l'herbicide TREFLAN. Consulter les étiquettes des produits qui composent le mélange en cuve pour les mauvaises herbes supprimées autres que celles mentionnées pour NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul.</p> <p>Haricots canneberges et haricots communs Mélanger en cuve NU-IMAGE HERBICIDE avec 1,15 à 1,75 L/ha (1,05 à 1,60 kg ma/ha) d'herbicide DUAL MAGNUM pour supprimer les dicotylédones et graminées indiquées sur l'étiquette dans les haricots canneberges et les haricots communs. Consulter l'étiquette de l'herbicide DUAL MAGNUM pour d'autres recommandations, mises en garde et restrictions non spécifiées sur la présente étiquette.</p>

CULTURE : POIS DE TRANSFORMATION

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir « NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

CULTURE : POIS MANGE-TOUT

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	100 à 400 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir « NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

CULTURE : HARICOTS MANGE-TOUT

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Mauvaises herbes supprimées	Voir «NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

CULTURE : LUZERNE CULTIVÉE POUR LA PRODUCTION DE SEMENCES

Période d'application	Traitement en prélevée ou en présemis incorporé
Dose	312 à 420 mL/ha
Volume d'eau	200 L/ha
Surfactant/ adjuvant	Un surfactant non ionique à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (c'-à-d., 2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation). Les solutions d'engrais DOIVENT ÊTRE AJOUTÉES à la solution de pulvérisation à raison de 2 L/ha pour assurer un brûlage plus rapide des mauvaises herbes.
Mauvaises herbes supprimées	Voir « NU-IMAGE HERBICIDE utilisé seul : Suppression des mauvaises herbes dans le soya »

DIRECTIVES POUR LE MÉLANGE :

1. S'assurer que le réservoir de pulvérisation est propre avant l'utilisation. Respecter les recommandations de nettoyage tel que spécifié sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
2. Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau et mettre en marche l'agitation.
3. À l'aide d'un récipient gradué, mesurer la quantité requise de produit qui compose le mélange en cuve (se référer à la section de chaque culture pour les mélanges en cuve).
4. Mélanger à fond.
5. Dans un autre récipient gradué, mesurer la quantité de NU-IMAGE HERBICIDE requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci.
6. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique s'il le faut.
7. Au besoin, ajouter la quantité nécessaire d'engrais liquide (28-0-0, 10-34-0 ou 32-0-0) à la solution de pulvérisation.
8. Maintenir une agitation constante et compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.
9. Nettoyer le réservoir de pulvérisation après l'utilisation.

PROTECTION ENVIRONNEMENTALE :

NU-IMAGE HERBICIDE est toxique pour les organismes aquatiques.

NE PAS appliquer ce produit directement sur les habitats aquatiques (tels que lacs, rivières, marécages, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, cours d'eau, cuves, fossés et zones humides), estuariens ou marins.

NE PAS contaminer l'approvisionnement en eau potable, les sources d'eau d'irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS :

1. NE PAS APPLIQUER NU-IMAGE HERBICIDE PAR VOIE AÉRIENNE. APPLIQUER AU MOYEN D'UN ÉQUIPEMENT TERRESTRE SEULEMENT.
2. NE PAS appliquer plus de NU-IMAGE HERBICIDE que nécessaire. Une application excessive pourrait occasionner des dommages, surtout si la culture subit un stress.
3. Délai d'attente avant la récolte

Culture	Intervalle entre l'application et la récolte (jours)
Soya	100
Haricots secs ¹	100
Haricots de Lima	90
Pois de transformation	50
Pois mange-tout	60
Haricots mange-tout	40

¹ Haricots communs, adzuki, Dutch brown, noirs, à œil jaune, blancs et haricots canneberges

4. **ATTENTION** : Ne pas faire paître le bétail dans les endroits traités ni couper l'herbe pour le foin; les données ne sont pas suffisantes pour supporter un tel usage.
5. NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer les cultures dans les champs avoisinants.
6. Ne pas appliquer NU-IMAGE HERBICIDE PLUS D'UNE FOIS dans la saison.
7. NE PAS appliquer NU-IMAGE HERBICIDE comme traitement en présemis incorporé deux années de suite pour toutes les cultures. Attendre au moins 24 mois entre les traitements en présemis incorporé.
8. On considère que des mauvaises herbes ont échappé au traitement si, après un traitement en prélevée, on voit apparaître la 2^e ou la 3^e feuille. On recommande alors un sarclage superficiel ou l'application d'un herbicide en postlevée. NE PAS sarcler en profondeur.
9. NE PAS appliquer NU-IMAGE HERBICIDE lorsque la culture subit un stress car cela pourrait endommager la culture.
10. L'application de NU-IMAGE HERBICIDE en postlevée sur le soya peut causer un retard de croissance. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si l'herbicide a été utilisé conformément aux doses d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
11. NU-IMAGE HERBICIDE peut entraîner un retard dans la croissance ou une maturité plus tardive de la culture d' haricots blancs ou d' haricots communs. Cela est dû à un raccourcissement de la tige entre les nœuds, mais ne devrait pas entraîner une baisse du rendement si NU-IMAGE HERBICIDE a été utilisé conformément aux doses d'emploi et en respectant les recommandations indiquées sur les étiquettes.
12. On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vents, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des fossés de végétation, des rangs de bordure et autres peuplements situés aux limites des champs. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

RENSEIGNEMENTS DE L'OUEST DU CANADA : **MODE D'EMPLOI POUR LES POIS DE GRANDE CULTURE :**

NU-IMAGE HERBICIDE est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en postlevée hâtive dans les pois de grande culture. Appliqué en postlevée hâtive, NU-IMAGE HERBICIDE est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

ZONES DE SOL : Noir et gris boisé

CULTURES : Pois de grande culture jusqu'au stade de la 6e feuille trifoliée

CULTURES ALTERNÉES :

NU-IMAGE HERBICIDE pourrait occasionner un effet résiduel dans le sol l'année suivant le traitement. Les études ont démontré que les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire dans les zones de sol noir et gris boisé l'année suivant l'application de NU-IMAGE HERBICIDE :

Orge de printemps, blé de printemps, lentilles, luzerne et pois de grande culture

Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT la culture de toute espèce autre que celles mentionnées ci-dessus.

DOSES D'EMPLOI :

Appliquer 50 g d'actif (e.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare. Équivaut à 210 mL de produit par hectare.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

**SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES ET DES GRAMINÉES :
TRAITEMENT EN POSTLEVÉE HÂTIVE :**

Un traitement en postlevée hâtive de NU-IMAGE HERBICIDE jusqu'au stade de la 4e vraie feuille des mauvaises herbes supprime :

Dicotylédones :	Stellaire moyenne Gaillet gratteron Ortie royale Bourse-à-pasteur Amarante à racine rouge Renouée Tabouret des champs Canola spontané Renouée liseron** Moutarde des champs	Graminées :	Sétaire verte Folle avoine*
------------------------	--	--------------------	--------------------------------

*Stade de 2 à 4 feuilles ** Répression seulement

De plus, NU-IMAGE HERBICIDE assure une suppression partielle et réduit la compétition de :

Orge spontané, blé spontané

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau. Dans un récipient gradué, mesurer la quantité d'herbicide NU-IMAGE HERBICIDE requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.

AVERTISSEMENTS :

Un intervalle de 60 jours doit suivre l'application de NU-IMAGE HERBICIDE avant de pouvoir récolter les pois de grande culture.

Les pois de grande culture traités au NU-IMAGE HERBICIDE peuvent être servis comme aliment au bétail 30 jours après l'application.

NE PAS sur-appliquer de NU-IMAGE HERBICIDE. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.

NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer des cultures autres que celles traitées.

UNE (1) SEULE application de NU-IMAGE HERBICIDE doit être effectuée durant la saison.

NE PAS mélanger en cuve le NU-IMAGE HERBICIDE.

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture peuvent être réensemencés l'année même du traitement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE – APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT.

On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vents, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des rives engazonnées, des rangs de bordure et tout autre couvert végétal en bordure des champs. Laisser une zone tampon de 15 m entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

MODE D'EMPLOI POUR LES NOUVEAUX SEMIS PURS DE LUZERNE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE FOURRAGE OU DE SEMENCES :

NU-IMAGE HERBICIDE est un herbicide sélectif qui peut être appliqué comme traitement en postlevée hâtive dans les nouveaux semis purs de luzerne au cours de l'année d'établissement. NU-IMAGE HERBICIDE peut être appliqué lorsque la culture a développé au moins une (1) feuille trifoliée complètement déployée et jusqu'au stade 4 feuilles inclusivement des mauvaises herbes sensibles. Ne pas traiter avant que les mauvaises herbes soient toutes émergées. Appliqué en postlevée hâtive, NU-IMAGE HERBICIDE est absorbé à la fois par les racines et les feuilles des mauvaises herbes sensibles, ce qui a pour effet de bloquer leur croissance et de les faire mourir.

CULTURES :

NU-IMAGE HERBICIDE peut être utilisé sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement dans les zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué.

USAGE :

NU-IMAGE HERBICIDE est destiné à être utilisé sur les peuplements purs de luzerne au cours de l'année d'établissement ou sur les peuplements qui vont être en place pour trois ans ou plus.

CULTURES ALTERNÉES :

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture peuvent être réensemencés l'année même du traitement. Ne pas appliquer NU-IMAGE HERBICIDE deux fois dans la même année.

Au besoin, le blé de printemps, les lentilles, les pois de grande culture ou la luzerne peuvent être semés la saison suivant un traitement de NU-IMAGE HERBICIDE dans les zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué. L'orge peut aussi être semée dans les zones de sol noir et gris boisé au cours de la saison suivant le traitement. Faire une épreuve biologique au champ (un essai en bande cultivée jusqu'à la maturité) l'année AVANT la culture de toute autre espèce.

DOSES D'EMPLOI :

Appliquer 50 g d'actif (e.a.) dans 100 à 400 litres d'eau par hectare. Équivaut à 210 mL de produit par hectare.

REMARQUE : UN SURFACTANT NON IONIQUE CONTENANT AU MOINS 80 % DE MATIÈRE ACTIVE (p. ex., AGRAL® 90, AG-SURF®) à 0,25 % (vol/vol) DOIT ÊTRE AJOUTÉ à la solution de pulvérisation (2,5 L de surfactant par 1 000 L de solution de pulvérisation).

SUPPRESSION DES DICOTYLÉDONES ET DES GRAMINÉES : TRAITEMENTS EN POSTLEVÉE HÂTIVE :

Un traitement en postlevée hâtive de NU-IMAGE HERBICIDE jusqu'au stade de la 4e vraie feuille des mauvaises herbes susceptibles supprime :

Dicotylédones : Amarante à racine rouge, moutarde des champs, tabouret des champs, canola spontané, renouée scabre

De plus, NU-IMAGE HERBICIDE assure une suppression partielle et réduit la compétition de : Sénéçon vulgaire, sétaire verte, bourse-à-pasteur

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE :

Remplir le réservoir de pulvérisation à moitié ou aux trois-quarts d'eau. Dans un récipient gradué, mesurer la quantité de NU-IMAGE HERBICIDE requise et l'ajouter à la solution de pulvérisation en agitant celle-ci. Lorsque la solution est encore en mouvement, ajouter la quantité nécessaire de surfactant non ionique. Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau.

AVERTISSEMENTS :

Appliquer seulement lors de l'année de l'établissement et seulement lorsque la culture a atteint le stade 3 feuilles trifoliées complètement déployées.

NE PAS sur-appliquer de NU-IMAGE HERBICIDE. Une application excessive pourrait causer des dommages à la culture surtout si celle-ci subit un stress.

NE PAS laisser la dérive de pulvérisation contaminer des cultures autres que celles traitées.

UNE (1) SEULE application de NU-IMAGE HERBICIDE doit être effectuée durant la vie du peuplement de luzerne.

NE PAS mélanger en cuve le NU-IMAGE HERBICIDE.

En cas d'échec de la culture, seuls les pois de grande culture peuvent être réensemencés l'année même du traitement.

NE PAS mettre en pâturage ni faucher le foin dans les 14 jours suivant le traitement.

La semence mature provenant de plants traités ne doit pas être destinée à l'alimentation humaine.

On doit éviter une pulvérisation excessive ou une dérive de la pulvérisation sur des habitats sauvages importants comme des brise-vent, des étendues d'eau, des marais, des terrains boisés, des rives engazonnées, des rangs de bordure et tout autre couvert végétal en bordure des champs. Laisser une zone tampon de 15 mètres entre la limite de la région pulvérisée et ces habitats.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE – APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT.

MODE D'EMPLOI POUR LA LUZERNE ÉTABLIE DESTINÉE À LA PRODUCTION DE SEMENCES :

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Luzerne établie destinée à la production de semences	Tabouret des champs, moutarde des champs, canola spontané, amarante à racine rouge et répression de la sétiaire verte	50 g e.a./ha	Une application par année; postlevée; traitement terrestre; appliquer avant que la luzerne mesure 30 cm. Ne pas utiliser NU-IMAGE HERBICIDE dans la dernière année du plant de luzerne.

MODE D'EMPLOI POUR LES HARICOTS SECS (PINTO, ROSE, POIS ZOMBI) :

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Haricots secs – Pinto, rose, pois zombi	Morelle poilue	50 g e.a./ha	Une application par année; traitement terrestre; appliquer dans 100 à 400 L d'eau/ha; postlevée; appliquer jusqu'au stade de la 2e feuille trifoliée dans les haricots secs; jusqu'au stade de la 6e feuille de la morelle poilue; zones de sol noir, gris boisé et brun irrigué seulement; DAAR de 75 jours.

MODE D'EMPLOI POUR LA GESSE CULTIVÉE (PRODUCTION DE SEMENCES SEULEMENT) :

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Gesse cultivée/ gesse comestible	Mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette	50 g e.a./ha	Une application par année; postlevée; traitement terrestre; DAAR de 60 jours; appliquer au stade de 5 à 7 feuilles de la gesse cultivée/gesse comestible.

MODE D'EMPLOI SUR LE SOYA (MANITOBA SEULEMENT) :

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	MODE D'EMPLOI
Soya	Graminées annuelles et dicotylédones	50 g e.a./ha plus un surfactant non ionique à 0,25 % vol/vol	Appliquer en postlevée une fois par saison au stade de 1 à 3 feuilles du soya; application terrestre seulement; DAAR de 85 jours.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à NU-IMAGE HERBICIDE, herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à NU-IMAGE HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner NU-IMAGE HERBICIDE ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes dans le champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Nufarm Agriculture Inc au 1-800-868-5444 ou à www.nufarm.ca.

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Ce produit peut être nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption par la peau. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. S'assurer que la ventilation est adéquate. Peut entraîner des dommages aux yeux. Peut provoquer une irritation cutanée.

Porter un masque anti-poussières et/ou des lunettes protectrices contre les agents chimiques ou un écran facial et des gants résistant aux produits chimiques lors du mélange et du chargement, et durant l'application, le nettoyage et les réparations. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de la manipulation. Se laver les mains et le visage avant de manger, boire, fumer ou utiliser les toilettes. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit. Prendre une douche IMMÉDIATEMENT après le travail. Entreposer et laver tous les vêtements de protection séparément des autres articles à laver. Laver l'équipement de protection (gants, lunettes, écran facial) avec de l'eau savonneuse dès qu'ils sont enlevés. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après l'utilisation. Laver l'équipement à l'aide d'un détergent et de l'eau chaude avant de le réutiliser. Porter des vêtements fraîchement lavés tous les jours.

Ne pas contaminer la nourriture humaine ou animale.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada : www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau et les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une médication.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Traiter selon les symptômes.

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE :

Pour les déversements ou les accidents de transport, Chemtrex,
1-800-424-9300.

Pour les situations urgentes sur la santé ou l'environnement, Prosar,
1-877-325-1840.

Pour des informations sur les produits et leur utilisation, Nufarm Agriculture Inc.,
1-800-868-5444.

ENTREPOSAGE :

Entreposer le produit en surplus dans son contenant original hermétiquement fermé. Ne doit pas geler. NE PAS entreposer à des températures inférieures à 0 °C. Si le produit est exposé à des températures inférieures à 0 °C durant l'expédition ou l'entreposage, s'assurer qu'il soit totalement dégelé et que le contenant ait été agité vigoureusement avant l'utilisation.

NE PAS livrer ou entreposer le produit près d'aliments de consommation humaine ou animale, de semences et d'engrais. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé et bien ventilé et sans drain au plancher.

ÉLIMINATION :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

® Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

11-5325

A - February 9, 2012

